

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 28 janvier 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM).

Membres excusés : (2) M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ.

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 21 janvier 2014

**Délibération n° : 7-2014**

**Objet : CARSAT – convention de partenariat**

La CARSAT et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon souhaitent engager un partenariat stratégique et fédérateur autour des enjeux de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, ce qui s'inscrit dans le prolongement de la convention nationale signée entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) le 20 février 2008. Ce partenariat concerne également l'intervention sociale auprès d'un public plus large, dans le cadre des missions de leur service social respectif.

La convention a pour objectif de formaliser le champs des missions des contractants, de définir les principes généraux de collaboration, et les thèmes de travail sur lesquels le CCAS et la CARSAT souhaitent collaborer.

Chaque projet commun fera l'objet d'une fiche action dont la déclinaison opérationnelle et les modalités de mise en œuvre seront définies dans le cadre d'un groupe de travail et validé en comités technique et de pilotage.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de convention de partenariat avec la CARSAT joint à la présente délibération,
- autorisent le Président ou son représentant légal, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

03 FEV. 2014



**PUBLIÉ LE 29 JAN. 2014**